

L'organisation de l'école et du collège

BO N°32 du 5 septembre 2013
et Circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015

Calendrier d'application des programmes

Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015

4 cycles pédagogiques successifs de 3 ans :

Le cycle 1 regroupe les sections maternelles

Application des programmes : rentrée 2015

Le cycle 2 va du CP au CE2

Application des programmes : rentrée 2016

Le cycle 3 englobe CM1, CM2 et 6ème

Application des programmes : rentrée 2016

Le cycle 4 regroupe 5ème, 4ème et 3ème

Application des programmes : rentrée 2016

Les programmes

Arrêté, JO du 24 novembre 2015

Cycle 3 (CM1, CM2, 6e)

Le programme est structuré autour de 4 principales thématiques :

- Matière, mouvement, énergie, information;
- Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent ;
- La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement;
- Matériaux et objet techniques.

Cycle 4 (5e, 4e, 3e)

Le programme est structuré autour de 3 principales thématiques :

- La planète Terre, l'environnement et l'action humaine;
- Le vivant et son évolution;
- Le corps humain et la santé.

Pistes et recommandations de l'APBG

En classe de sixième (cycle 3)

Un horaire de 2h hebdomadaire est une position à défendre

La constitution de groupes restreints est à demander

(3 groupes sur 2 classes)

Heures à prélever sur la marge d'heures-professeurs (5h30 en 2016 pour 2 classes, 6h en 2017)

La circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux disciplines expérimentales.

Au cycle 4

La constitution de groupes restreints est à demander

(3 groupes sur 2 classes)

1,5h à prélever sur la marge d'heures-professeurs (5h30 en 2016 pour 2 classes, 6h en 2017)

Et éventuellement :

AP (1/2h de méthodologie SVT de la 6 à la 3)

EPI (en obtenant des groupes à effectifs réduits, pris sur la marge d'heures-professeurs)

A demander

Obtention de l'«heure de vaisselle»

Pour tout professeur enseignant 8h dans sa discipline, en l'absence de personnel de laboratoire

Article 9 du Décret N°2014-940 du 20 août 2014

Obtention d'une IMP

Coordonnateur de cycle d'enseignement

Décret n° 2015 - 475 du 27 avril 2015